



Le Président du Syndicat Mixte  
de l'Ouvèze Provençale

A

**Madame la déléguée,  
Monsieur le délégué,**

Entrechaux, le **15 FEV. 2024**

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Le quorum n'ayant pas été atteint au comité syndical prévu initialement le mercredi 14 février 2024, une nouvelle réunion du **Comité Syndical** est organisée dans la **salle du conseil (mairie), à Entrechaux** le :

**Mercredi 21 février 2024 à 11h00**

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Validation du compte rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2023

#### **Délibérations**

3. Projet de conventions avec le Conservatoire des Espaces Naturels PACA pour la définition d'une stratégie de gestion globale des zones humides
4. Projet de conventions avec le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes pour la définition d'une stratégie de gestion globale des zones humides
5. Validation de l'Espace Ouvèze Concilié
6. Examen du programme d'action 2024 et définition du bénéfice (global/local)
7. Débat d'orientation budgétaire
8. Dossier d'enquête publique en vue d'obtenir les servitudes d'utilité publique (système d'endiguement de classe B de l'Ouvèze)

#### **Informations et questions diverses**

9. Dégradations d'ouvrages de protection et travaux en urgence : point d'avancement
10. Bilan du PAPI d'intention et construction du PAPI complet
11. Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Jean-François PERILHOU

